

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 janvier 2015  
Rapporteur :  
Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 09/02/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 09/02/2015  
(accusé de réception du 09/02/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien financier aux associations sportives de niveau national et au projet de mutualisation de regroupement des clubs de football. L'enveloppe globale allouée s'élève à 327 329 € pour l'année 2015.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - accorder les subventions suivantes ;
- 2 - à signer les conventions et avenants suivants à intervenir.

**1) Subventions pour Projet de sport collectif de haut niveau et de niveau national :**

**Compte 414-6574-711**

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place un dispositif de soutien aux projets de sport collectif de niveau national.

En référence aux délibérations du 11 juillet 2014 et au vu des bilans réalisés à l'issue de la première période de la saison 2014/2015, il est proposé au conseil municipal d'accorder les subventions suivantes pour la deuxième partie de la saison susvisée (la première partie de la saison ayant déjà fait l'objet des délibérations de Juillet 2014) afin de soutenir les associations dans la réalisation de leurs projets.

- UJAP Quimper 29 (Basket N1 masculin) 153 829 €  
*Une convention pour missions d'intérêt général pour la saison 2014/2015 - total : 411 092 €  
Ce montant est versé en deux fois ; le premier en juillet 2014 (257 263 €) et le second en janvier 2015*

<p>➤ Quimper Volley 29 Elite (Division Elite Féminine)  <i>Solde 40 % de la saison 2014-2015 (total : 310 000 €)</i></p>	124 000 €
<p>➤ Quimper Cornouaille Tennis de Table (Pro A Féminine)  <i>Solde de la saison 2014-2015 (total : 55 000 €)</i></p>	22 000 €
<p>➤ Quimper Kerfeunteun Football Club (D2 Feminine)  <i>Solde 40 % de la saison 2014-2015 (total : 7 500 €)</i></p>	3 000 €
<p>➤ Rugby Club de Quimper (Fédérale 3)  <i>Solde 40 % de la saison 2014-2015 (total : 20 000 €)</i></p>	8 000 €

## **2) Subventions de développement aux associations sportives :**

### **Compte 414-6574-711**

➤ 16 500 € au Groupement Sportif et Éducatif du Football Quimpérois pour soutenir le projet de mutualisation de regroupement des clubs de football. (Convention pour l'année 2015).

Le maire,

Ludovic JOLIVET